

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mai 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 05 21 -02- FINANCES – Approbation de l'opération et demande de subvention au titre de l'opération acquisition d'une maison d'habitation en vue de sa transformation en salles de restaurant scolaire et d'activités

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/05/2024
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/05/2024
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/05/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle contrairement à la trajectoire nationale, les effectifs de l'école publique de Vaugneray augmentent de manière importante ces dernières années.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Classes élémentaires	237	247	260	295	298	336
Classes maternelle	169	185	181	180	174	198
Total	406	432	441	475	472	534

Conséquence de cette variation, les services périscolaires et en particulier le restaurant scolaire connaissent une augmentation importante de leurs effectifs. Ce mouvement s'est même accentué avec la réforme rendant obligatoire la scolarisation dès trois ans puisque les enfants intègrent plus tôt le restaurant scolaire.

Les travaux d'aménagement réalisés à la suite de l'incendie du restaurant scolaire ont permis de fluidifier l'espace en proposant une restauration sous forme de self aux enfants des classes élémentaires et en créant un espace séparé pour les enfants des classes maternelles. Avec la réception prochaine d'opérations de construction de logements, il est nécessaire de trouver de nouveaux espaces pour anticiper une nouvelle hausse des effectifs.

Une négociation a été menée avec les propriétaires d'une maison d'habitation située 5, rue des Chaponnières.

Le tènement cadastré AC245 et AC248 d'une superficie de 1794 m² se trouve à proximité immédiate de l'école publique. La maison d'habitation en R+1 pourrait accueillir une salle de restaurant scolaire et à l'étage être aménagée pour des salles d'activités.

Un accord a été trouvé pour une acquisition à 570 000 €.

Le calendrier prévisionnel prévoit une ouverture de la salle à la rentrée 2025.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver le financement suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Financiers	Montant HT	Taux intervention
Département	250 000,00 €	44%
Sous-total	250 000,00 €	44%
Autofinancement	320 000,00 €	56%
Coût HT	570 000,00 €	100%

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le programme de l'opération,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
27 suffrages exprimés :
27 voix Pour ; 5 voix Abstentions
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- APPROUVE** l'opération d'acquisition d'une maison d'habitation en vue de sa transformation en salles de restaurant scolaire et d'activités et son plan de financement ;
- SOLLICITE** une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23 05 24
et de la publication en mairie le
23 05 24

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

